

DÉLIBÉRATION

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT SMED 13 – Reliquat FACE AB PROGRAMME 2021.
RENFORCEMENT BT des Postes PLAINES DE BEAUMONT, LES PLAINES et PUITES
DE BUISSON.
CHEMIN DU CROS DE CABANE (Tr.2)**

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28/09/2022.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE

Absents :

Absents ayant procurations : Gabriel SCHANG a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Gilles COLLOMB a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Jean-Noël BISACCIA, Barbara GANGI a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Jean-François BERNARD a donné procuration à Claudia CUORDIFEDE

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

N°2022-064

Vu la décision du Bureau Syndical du SMED 13, en date du 20 septembre 2022, d'attribuer à la Commune de Belcodène un reliquat d'enveloppe « aide à l'électrification rurale - CAS Facé » ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

DÉCIDE d'approuver la convention entre la Commune de Belcodène et le SMED13 relative au financement de travaux pour le renforcement, la sécurisation et l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique (Facé – sous-programme « Renforcement » – Programme 2021) coordonnés avec l'enfouissement des ouvrages de distribution électriques.

Le coût de l'opération est estimé à 84 645 € HT ;

La participation maximale de la commune sera de 16 929 € HT (20%).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 04/10/2022.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.**

